



La délocalisation du siège de l'ONF à Compiègne officialisée

PARIS, 18 mars 2010 (AFP) - La délocalisation du siège parisien de l'Office national des forêts (ONF) à Compiègne (Oise) a été officialisée jeudi par la signature d'un protocole d'accord, prévoyant un déménagement fin 2012, a-t-on appris auprès du ministère du Budget et de la Fonction publique.

Ce transfert du siège avait été annoncé par François Fillon en septembre 2008, dans le cadre d'un mouvement plus large de délocalisations d'environ 5.000 emplois publics, dont l'Insee à Metz, l'Institut national de recherches archéologiques préventives à Reims, etc., destiné à limiter les conséquences de la réforme des armées et des fermetures de casernes en régions.

Cette délocalisation rencontre l'opposition des syndicats qui s'inquiètent pour les agents et leurs familles obligés de déménager et craignent aussi "une perte de mémoire" si un nombre important de cadres du siège ne suivaient pas.

Le projet avait pris du retard, en raison de longues discussions entre les différentes tutelles de l'ONF (ministères du Budget, de l'Ecologie, de l'Agriculture, et de l'Aménagement du territoire), et de doutes sur le coût d'un tel transfert.

L'ONF avait estimé dans un premier temps ce coût à 31 millions d'euros, avant qu'une contre-expertise évalue le projet à 19 millions d'euros, un chiffre que l'ONF s'est engagé jeudi à tenir.

Le protocole d'accord prévoit que l'Office acquiert, pour un euro symbolique, une parcelle de 25.000 m², propriété de l'Etat, situé sur un ancien site militaire, afin d'y construire un bâtiment de 7.000 m² qui accueillera 280 personnes.

La construction sera financée par la vente du siège parisien (évalué à 12 millions d'euros), et celle de plusieurs maisons forestières de l'ONF. L'établissement public dispose au total d'environ 2.000 à 2.500 maisons forestières, a précisé le ministère du Budget.

Le protocole prévoit aussi un "accompagnement social", pour le personnel qui doit être délocalisé, notamment en matière de logements, transports, scolarisation des enfants, emplois pour les conjoints, etc.

Le texte a été signé notamment par Eric Woerth, ministre de la Fonction publique et du Budget, le président de l'agglomération de la région de Compiègne Philippe Marini, le directeur national de l'ONF Pierre-Olivier Drège, et le président du conseil d'administration de l'ONF Hervé Gaymard.

L'ONF emploie 9.700 personnes, dont 6.500 fonctionnaires, le reste étant des personnels de droit privé, comme les ouvriers forestiers.

caz/bfr/df

AFP 181939 MAR 10